

55

Commission permanente

Séance du 11 mars 2024



Rapporteur : M. MARTIN

49212

21 - Enseignement 2nd degré

Raccordement du collège Anne de Bretagne au réseau de chaleur urbain

Le lundi 11 mars 2024 à 15h42, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. LAPAUSE (pouvoir donné à Mme BRUN), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Rennes Métropole a confié à la filiale d'Engie Solutions, En'RnoV, via une délégation de service public, le développement, la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur renouvelable urbain du secteur Rennes Nord Est.

Le réseau actuellement en développement, va être étendu en 2024 et passera rue Martenot à Rennes, devant le collège Anne de Bretagne.

Les travaux nécessaires au raccordement du site seront réalisés par En'RnoV.

Le montant des frais de raccordement s'élève à 146 359 euros TTC, lequel est ramené à 0 euro grâce à la valorisation des certificats d'économie d'énergie par la société Engie Solutions.

Le raccordement au réseau de chaleur urbain contribuera à réaliser des économies financières, tant sur le remplacement des installations de production que sur les dépenses énergétiques, et à réduire également les émissions de gaz à effet de serre.

Le raccordement permettra ainsi une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre et un gain financier de 16 % sur les consommations.

Il est donc proposé de conclure deux conventions, jointes en annexe, avec En'Rnov, afin de définir les modalités techniques et financières (Certificat d'économie d'énergie) du raccordement du collège Anne de Bretagne au réseau de chaleur urbain, pour un montant nul.

Décide :

- d'approuver les termes des conventions à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et En'Rnov relatives aux modalités techniques et financières du raccordement au réseau de chaleur urbain, jointes en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer sur cette base les conventions à intervenir avec En'Rnov.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 12 mars 2024

ID : CP20242187

Pour extrait conforme